ATTESTATION SUR L'HONNEUR
à REMPLIR IMPÉRATIVEMENT

AUDITION DES ENFANTS MINEURS
(article 388-1 du Code civil)

Je soussigné(e),
NOM :.....Prénom :.....
Date et lieu de naissance
Adresse :.....
.....
Agissant en qualité de père/mère/autre (à préciser) ……..
.....
de l'enfant (ou des enfants)
.....

Connaissance prise des dispositions de l'article 388-1 du Code civil ci-après rappelées :
« Dans toute procédure le concernant, le mineur capable de discernement peut, sans préjudice des dispositions prévoyant son intervention ou son consentement, être entendu par le juge ou, lorsque son intérêt le commande, par la personne désignée par le juge à cet effet.
Cette audition est de droit lorsque le mineur en fait la demande. Lorsque le mineur refuse d'être entendu, le juge apprécie le bien-fondé de ce refus. Il peut être entendu seul, avec un avocat ou une personne de son choix. Si ce choix n'apparaît pas conforme à l'intérêt du mineur, le juge peut procéder à la désignation d'une autre personne.
L'audition du mineur ne lui confère pas la qualité de partie à la procédure.
Le juge s'assure que le mineur a été informé de son droit d'être entendu et à être assisté par un avocat.»

La notion de discernement n'est pas définie par la loi
Définition du discernement selon le défenseur des enfants (rapport annuel 2008)
« La notion de discernement s'entend de la faculté du mineur d'apprécier avec justesse les situations. Cette notion recouvre la capacité pour l'enfant de comprendre ce qui se passe, d'appréhender la situation qu'il vit, de pouvoir exprimer ses sentiments à ce propos »

Atteste et certifie sur l'honneur :

- Avoir informé, le mineur capable de discernement, de son droit d'être entendu par le juge dans le cadre de la procédure le concernant.

- Ne pas avoir informé, le mineur n'étant pas capable de discernement en raison de son jeune âge ou pour le motif suivant :

Atteste et certifie sur l'honneur l'exactitude des réponses ci-dessus qui m'ont été données par mon ou mes enfants relativement à l'exercice de ce droit.

Fait à.....Le.....
Signature

ATTENTION

L'enfant discernant qui souhaite être entendu doit envoyer un courrier manuscrit au juge **AVANT L'AUDIENCE**

Merci de transmettre cette attestation au juge **au plus tard à l'audience** avec les références de votre dossier (numéro RG, nom et prénom)